



PREMIER MINISTRE



Paris, le 19 novembre 2012

Conférence internationale

« Étendre la protection sociale dans la mondialisation :
défis et réponses »

Lundi 19 novembre 2012

Ouverture de la conférence internationale par Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs les Ministres, mesdames et messieurs les Présidents, mesdames et messieurs les Directeurs, mesdames et messieurs,

C'est un plaisir et un honneur de pouvoir ouvrir cette conférence internationale au Centre de conférences ministériel de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère des Affaires étrangères.

Je tiens à remercier chaleureusement son directeur, Jean-Baptiste Mattéi, d'avoir bien voulu nous accueillir.

Je remercie également la Direction générale de la mondialisation ainsi que l'Organisation internationale du travail pour la préparation commune de cette conférence, ainsi que le GIP Santé Protection Sociale Internationale pour son appui. J'espère que cette collaboration fructueuse ne sera que la première d'une longue série.

Je remercie enfin tout **particulièrement les intervenants de cette conférence, qui nous font l'honneur et le privilège de venir parfois de très loin pour contribuer aux débats.**

Cette conférence aujourd'hui marque pour le CAS l'achèvement de plusieurs mois de travaux sur la protection sociale, le droit du travail et la protection des travailleurs dans les pays émergents. Nous publions aujourd'hui deux *Notes d'analyse* sur ces sujets, que je vous invite à consulter parmi les documents qui vous ont été remis.

L'extension de la couverture des droits sociaux a connu un rythme impressionnant ces dernières années dans la plupart des pays émergents, et nous avons souhaité travailler sur cet élément révélateur d'une meilleure prise en compte du bien-être des populations à l'échelle mondiale. Je citerai, à titre d'illustration, le cas de la Chine, où le taux de couverture pour l'assurance santé est passé de 24 % à 94 % **de la population totale** entre 2005 et 2010.

Il nous a paru particulièrement intéressant de nous pencher sur les ressorts, mais aussi sur les limites de ces dynamiques d'extension dans la mondialisation, car **cela a évidemment des implications majeures non seulement en matière sociale mais aussi pour l'économie mondiale.**

La **nécessité de renforcer les moteurs internes de la croissance dans les pays émergents et en développement est devenue une nécessité absolue à la suite de la crise économique de 2008 et face au constat de l'absence de découplage des économies Nord et Sud.** Nous constatons tous que les pays du Sud tirent désormais la croissance mondiale, et c'est pourquoi le maintien du dynamisme économique dans ces régions du monde est crucial. Cela passe par **le renforcement des droits sociaux afin de réduire l'épargne de précaution, dynamiser la consommation intérieure et réduire la dépendance économique au commerce extérieur.** Là encore l'exemple de la Chine est édifiant, puisqu'il a été calculé qu'une amélioration des systèmes de retraite et de santé pourrait permettre une augmentation de la consommation comprise entre 1,6 % et 6,3% (étude Mc Kinsey).

Renforcer la protection sociale et la régulation des marchés du travail est également essentiel pour la soutenabilité de la croissance par **la réduction des inégalités.** La très forte croissance des pays émergents a tiré des millions de personnes de la pauvreté et réduit les inégalités entre pays à l'échelle mondiale, mais parfois au prix d'augmentation très fortes des inégalités à l'intérieur des pays eux-mêmes. Or, un nombre croissant de travaux empiriques montrent que **la réduction des inégalités par des politiques redistributives et la régulation des marchés du travail est un facteur déterminant à long terme pour assurer une croissance soutenable.** C'est d'ailleurs l'un des facteurs du succès du modèle économique brésilien qui, grâce à des politiques sociales volontaristes, a réussi à limiter la progression des inégalités sur la dernière décennie.

Face à cette nécessité de renforcer les protections, **les pays émergents déploient de manière extrêmement rapide des dispositifs originaux et innovants, adaptés à leurs spécificités nationales et à leur histoire propre.**

L'extension et le renforcement des protections passent ainsi dans les pays émergents par le recours à des logiques non contributives ou semi-contributives, et je citerai ici l'exemple des comptes individuels d'assurance chômage comme au Chili. D'autres pays ont fait le choix d'introduire à des degrés divers une conditionnalité des prestations, par exemple en conditionnant les transferts monétaires à des démarches actives des familles en matière d'éducation ou de santé comme le programme Bolsa Familia au Brésil. D'autres encore ont développé des formes originales de partenariats publics/privés. C'est le cas de l'Inde où la couverture vieillesse et maladie est assurée par des prestataires privés dans le cadre d'une contractualisation avec l'État.

Ces exemples sont passionnants à étudier. Il s'agit d'efforts sans précédents pour construire des systèmes à la fois effectifs pour le grand plus nombre et financièrement soutenables. Et cette inventivité est sans doute une source d'enseignements pour nos propres systèmes à l'heure où des réformes sont nécessaires.

Mais les réformes que nous avons précédemment conduites, en France et plus largement en Europe, peuvent aussi être une source d'enseignement pour les pays émergents en développement. Je pense par exemple aux discussions que nous avons dans tous les pays d'Europe sur les systèmes de retraite, alors que l'heureux allongement de la durée de la vie remet en cause la soutenabilité de notre modèle.

Il me semble ainsi que la **France et l'Union européenne peuvent avoir un rôle à jouer pour aider les pays à relever les défis auxquels ils sont confrontés**, en leur apportant une expertise unique liée à notre longue expérience en matière d'État social.

Car, aussi bien en matière de protection sociale que de droit du travail et de protection des travailleurs, de nombreux défis restent à relever pour faire de l'accessibilité et de l'effectivité des droits, des éléments à part entière des stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté. **L'ampleur du secteur informel, la faible capacité contributive** des travailleurs, la difficulté à **bâtir des institutions redistributives** ou encore le **manque de marge de manœuvre financières** – le fameux « espace fiscal » –, viennent immédiatement à l'esprit, pour n'en citer que quelques-uns.

Je ne parle pas évidemment pas de transposer un modèle unique « à succès » en matière d'État Providence. D'abord, parce qu'il ne faut pas perdre de vue que **lorsqu'on parle de droits sociaux et de protection sociale, on parle d'abord de la construction d'un contrat social entre citoyens**. On ne peut s'arrêter à des considérations techniques et financières, ni imposer des évolutions sociétales.

Ensuite parce que nous-mêmes, en France et plus largement en Europe, faisons face à des difficultés (que l'on pense seulement à la soutenabilité du régime de retraite) et d'intenses débats sur la forme et l'avenir de notre modèle social. **Il serait à la fois présomptueux mais surtout inexact de dire que nous avons trouvé un modèle miracle de protection sociale et de droit du travail.**

Mais justement, **nous puisons notre expertise à l'aune de décennies de réformes qui se sont traduites par des évolutions successives de notre modèle social, nécessaires pour le préserver**. Cette expérience, je pense qu'il est possible de la partager ensemble.

C'est dans cette double perspective, à la fois d'apprentissage Sud-Nord mais aussi Nord-Sud que nous avons organisé les deux tables rondes de cet après-midi, en renvoyant aux thématiques abordées dans nos deux *Notes d'analyse*.

La première table ronde, sur l'extension de la protection sociale, vise précisément à susciter un dialogue à la fois riche et respectueux, permettant à chacun de partager ses expériences concrètes, ses succès, ses préoccupations et ses attentes.

La seconde table ronde, qui porte sur le droit du travail et la protection des travailleurs, sera l'occasion de discuter des réformes possibles en matière de régulation du marché du travail, afin d'assurer une égalité d'opportunité de tous pour accéder à l'emploi productif et afin d'améliorer le capital humain. Ce débat n'a pas trouvé de réponse tranchée ni dans les pays du Sud ni dans les pays du Nord. Et sans doute n'y a-t-il pas d'équilibre durable entre protection des emplois et des travailleurs et flexibilité du marché du travail, mais plutôt un équilibre toujours en mouvement. Il me semble que nous pouvons toutefois mettre en avant quelques fondamentaux, notamment le rôle majeur du dialogue social et des partenaires sociaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques et des réformes.

Je laisse ces éléments à la discussion, et je n'anticipe pas davantage sur les discussions à venir qui s'annoncent passionnantes.

Je vous remercie de votre attention, et je vous souhaite d'excellentes discussions.

• **Contact Presse**

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr